



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.142

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

6 pouvoirs : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

**CESSION DE LA PARCELLE AX 60 ENTRE LA SCI DES ESTUAIRES ET LA SCI ATHÉNA –
PARC D'ACTIVITÉS BEAUGÉ
AVIS DE LA VILLE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Cahier des charges du lotissement « Parc d'Activité de Beaugé II » ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, services techniques, environnement, sécurité, commerce » réunie le 11 avril 2024 ;

VU le permis de construire n° PC 03515222U0036, délivré le 14 novembre 2022, autorisant la construction d'un bâtiment de type industriel abritant 4 cellules d'activités sur la parcelle cadastrée section AX n°60 par la SCI ATHENA 19 représentée par M. RIAUX Pierre-Yves ;

CONSIDÉRANT la demande du 7 mars 2024 émise par Maître Aude de RATULD-LABIA, notaire à Châteaugiron, d'obtenir auprès de la Ville de Liffré l'autorisation de procéder à la vente de la parcelle AX 60, sise 14 rue Clément Ader, entre la SCI DES ESTUAIRES et la SCI ATHENA 19.

Maître Aude de RATULD-LABIA, notaire à Châteaugiron, a sollicité la Ville de Liffré afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'aliénation de la parcelle AX 60, sise 14 rue Clément Ader, entre la SCI DES ESTUAIRES et la SCI ATHENA 19, conformément à l'article 3.8 du cahier des charges du lotissement « Parc d'activités de Beaugé II ».

La SCI ATHENA 19, représentée par M. RIAUX Pierre-Yves, a obtenu le 14 novembre 2022 le permis de construire n° PC 03515222U0036, l'autorisant à construire un bâtiment de type industriel abritant 4 cellules d'activités sur la parcelle AX 60 (en rouge sur le plan).



Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la cession du terrain entre la SCI des Estuaires et la SCI Athéna 19 ainsi que la revente des cellules identifiées dans l'autorisation d'urbanisme et exclusivement dans ce cadre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

